Déprécarisation

Réunion du 10 juin 2015

(mise à jour le 26 juin 2015)



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

www.territoires.gouv.fr

Sommaire

- Bilan concours 2014
 - État d'avancement de la procédure de reclassement
 - Formation et la communication
- Concours 2015
 - Recrutement
 - Gestion administrative
 - Gestion financière
- Premières mesures issues de l'expérience 2014

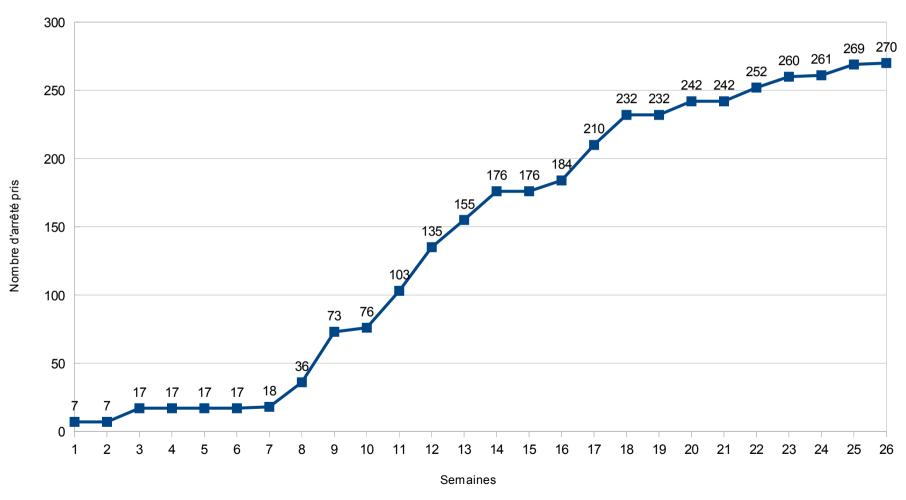
Bilan concours 2014

État du reclassement (au 26 juin 2015)

Catégorie	Nombre d'agents éligibles	Nombre de lauréats	Proposition transmise	Proposition acceptée	Refus agent	Arrêté pris
Attachés	188	23	23	22	1	21
Chargés d'études doc	64	37	37	37	0	36
ITPE	165	63	62	57	0	55
SACDD	53	13	13	11	2	11
TSDD (TG)	28	7	7	6	1	6
TSDD (NSM)		1	1	1	0	1
Adjoints tech.	151	64	62	61	1	61
Adjoints adm. en centrale	64	49	46	45	2	44
Adjoints adm. en PSI	46	38	35	35	0	35
Total	759	295	284	275	7	270

Prise des arrêtés (au 26 juin 2015)

DEPRECARISATION



PEC

Catégorie	EPREUVES	Principes d'organisation de l'offre de PEC
A	Écrit RAEP Oral	CRHAC3 pour les Attachés et les Chargés d'étude documentaire CVRH pour les ITPE
В	RAEP Oral	Tous les CVRH et CRHAC3
С	Curriculum vitae Lettre de candidature Audition	Conseillers mobilité-carrière en CVRH ou sur le lieu de travail des agents

Formation post-concours

Pour les catégories A

Formation dispensée à l'ENTPE

Sur une durée de 3 semaines (3 modules)

S'appuyant sur le programme délivré aux ITPE sur titres :

- Comprendre les enjeux et se positionner comme cadre A au sein du ministère
- Manager, animer et gérer : les budgets, les projets et les équipes
- Aménagement du territoire / Manager et communiquer

Programmation en cours

Pour les catégories B

Formation dispensée à l'ENTE

Sur une durée de 3 semaines (3 modules répartis entre des périodes en présentiel à l'ENTE et une formation à distance sur le poste)

S'appuyant sur un programme analogue à celui des agents promus dans les corps de SACDD et TSDD à la suite de l'examen professionnel ou sur liste d'aptitude

Programmation en cours

Pour les catégories C

Pas de formation professionnelle obligatoire.

Communication

- Diaporama d'information de MGS publié sur le site intranet http://intra.rh.dgpa.i2/loi-de-resorption-de-la-precarite-dans-la-fonction-r3907.html
- Courrier aux agents éligibles au processus de déprécarisation de MGS :
 - courrier nominatif d'information en date du 3 juin 2013 envoyé à chaque agent éligible géré par le ministère (en AC comme en SD)
 - courrier type envoyé aux EP en mai 2013 pour leur permettre de saisir leurs propres agents éligibles
- Courrier aux agents inscrits aux concours de RM malgré l'absence de leur nom sur la liste des agents éligibles au dispositif remis par MGS3, dès les inscriptions achevées
- Courrier aux agents lauréats de GAP

Concours 2015

Agents éligibles à la titularisation 2015

	Ministère			EP		
Cat.		Nb		Nb		
Α	AAE	96	154	36	93	
	ITPE	57		55		
	CED	1		2		
В	SACDD	24	43	14	21	
	TSDD	19		7		
С	AA	19	89	16	10	
	AT	70		3	19	
Total			286		133	

Calendrier (1)

- Identification des éligibles et conception des annexes financières avec visa du CBCM et des CF pour les opérateurs
 - 2015 : date limite de réception des annexes financières 11 mai
 - 2016 : date limite de réception des annexes financières et de la liste des agents éligibles au 31 décembre 2015
- Organisation des différents concours nationaux et déconcentrés
 - **2015**

Cat A: Inscriptions du 15 juin au 15 juillet

Écrits le 8 septembre

Oraux : 1er semaine de novembre

Cat B: Inscriptions du 15 juin au 15 juillet

Oraux: 6 et 7 novembre

Cat C: Inscriptions en septembre

Oraux: fin octobre et novembre

 2016 : concours ouverts au plus tard en 13 mars 2016 (publication de l'arrêté d'ouverture et de postes + ouverture des inscriptions)

Calendrier (2)

- PEC
- 2015 en cours
- 2016 à programmer en fonction du calendrier des concours
- Examen d'éligibilité sur dossier des candidats « non recensés » dans la liste initiale, avant la publication des résultats
- Publication des résultats,
 - en octobre pour les corps de catégorie B
 - en novembre pour les corps de catégories A et C

Gestion administrative

- Constitution des dossiers en vue du reclassement
 - 2015 dès publication des résultats courriers aux lauréats avec la marche à suivre
- Reclassement :
 - Calcul de l'ancienneté acquise, de l'indice de reclassement et de l'indice perso
 - Finalisation de la fiche financière incluant l'indemnitaire lié au poste et en fonction de la rémunération « contractuelle » du lauréat
 - Pré requis : un dossier complet, un régime indemnitaire en EP identifié, un service d'affectation pour les lauréats qui ne sont plus en activités
 - Concours 2015 : dès réception des dossiers des candidats au plus tôt fin d'année
 - Proposition de la fiche financière au lauréat : validation, complément, refus début 2016
 - Notification de l'arrêté de reclassement

Gestion financière

- Décision de mise en congé sans rémunération
- Mise en place de la paie de fonctionnaire simultanément à la coupure de la paie de contractuel
 - Procédure adaptée à coordination sensible
- Suivi de la paie sur plusieurs mois en fonction de la procédure choisie

Premières mesures issues de l'expérience 2014

- Réunion du réseau des SG des EP
- Une communication en réseau RHM aux BRH de proximité en AC
- Une FAQ enrichie par les problématiques soulevées par les lauréats de 2014

FIN



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

www.territoires.gouv.fr